

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY

SEANCE DU Jeudi 22 juillet 2021

Les membres du Conseil Municipal de la commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20 heures à « La Batteuse » à FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 13 juillet 2021, en application de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : CHANAUD Anthony, MANIAK Stanislas, LABERTY Gilles, FAVRY Simone, HEIGL Emil, ELOY Alain, ESPERCE Alain, DEGUELLE Philippe, BENNAVAIL Georges, COMTE Genevieve, BAUMANN Joëlle, EDWINS Emanwela

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme SCHREYS Colette a donné pouvoir à Mme BAUMANN Joëlle
Mr DIEM Gérard a donné pouvoir à Mr ELOY Alain
Mme DUCEAU Hélène a donné pouvoir à Mme EDWINS Emanwela
M. Didier MALET a donné pouvoir à Mme FAVRY Simone

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mme FRÉMONT Marie
M. THIRION Kévin
Mme RANTRUA Audrey

Ordre du jour

- 1 Orientation du futur contrat d'objectif Etat-ONF
- 2 Créations de grades pour le secrétariat et le service technique

M. le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 3 Reconduction pour un an du contrat avec API, le prestataire restauration de l'école
- 4 Consolidation et sécurisation du chemin de Toziels à Rouvenac
- 5 Réfection du chemin de Laniès à Fa
- 6 Sécurisation de la clôture de l'école
- 7 Création d'un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité

- Questions diverses

La demande de modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Joelle BAUMANN

Ouverture du Conseil Municipal à 20h15 . Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire.

M. le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021 qui est adopté à l'unanimité.

1 Orientation du futur contrat d'objectif Etat-ONF

M le Maire explique que les annonces faites au Président de la FNCOFOR par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires sont très inquiétantes : réduction des effectifs de l'ONF, contribution supplémentaire des communes forestières de 7,5 millions d'euros en 2023, 10 millions d'euros en 2024 et 10 millions en 2025 notamment.

Les communes rencontrant de plus en plus de difficultés de fonctionnement, elles ne pourront pas faire face à cette augmentation. C'est leur pérennité même qui est en jeu alors que l'on connaît la valeur de la forêt et de la filière bois pour l'économie locale.

Ce montant très élevé risque de mettre en faillite plusieurs communes possédant un important domaine forestier.

M. le Maire propose au conseil de voter une délibération pour s'opposer à ces propositions inacceptables pour nos petites communes rurales et forestières et demander à l'Etat d'assumer financièrement son rôle de garant de l'intérêt général des forêts.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2 Créations de grades pour le secrétariat et les services techniques

M.le Maire explique que, Léticia CUCUILLERE au secrétariat et Christophe AUDOUY, au technique, par leur ancienneté, ont changé de grade. Il convient donc, pour créer de nouveaux grades pour le secrétariat et les services techniques, de délibérer afin de supprimer les grades existants et mettre en place les nouveaux grades. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

3 Reconduction pour un an du contrat avec API, le prestataire restauration de l'école

La société API, actuel prestataire pour la restauration de l'école, va passer le prix du repas de 3,73 € à 3,75 €. Le pain, fourni par la boulangerie locale « Petit Louis », est désormais pris en charge par API dans le prix du repas.

Il est actuellement demandé 3,50 € de participation par enfant aux parents. La mairie prend en charge la différence, soit 0,23 €. M. le Maire propose de reconduire le contrat pour un an avec API et d'assumer la petite augmentation de 0,02 €. Proposition adoptée à l'unanimité.

Pour l'année prochaine, M le Maire explique qu'il travaille avec le Maire d'Espérasa afin d'utiliser en commun la cantine refaite à neuf pour la confection des repas à Espérasa qui seraient livrés sur place. Cela nous permettrait de soutenir les filières de producteurs locaux et de proposer aux enfants des produits locaux et de qualité. Une étude des coûts va être lancée.

Au sujet de l'école, M. le Maire rappelle qu'à la prochaine rentrée scolaire, 8 CM2 doivent partir pour le collège et peu d'inscriptions nouvelles ont été enregistrées.

L'année suivante, un effectif important de 7 élèves va également rejoindre le collège.

Devant cette situation, M. le Maire essaie de favoriser au maximum l'installation de nouvelles familles avec des enfants sur la commune.

4 Consolidation et sécurisation du chemin de Toziels à Rouvenac

Afin de sécuriser au mieux les maisons du village en contrebas des travaux d'enrochement et de consolidation vont être prochainement réalisés par l'entreprise OCTP. Sur les conseils d'ATD 11, le procédé adopté sera la construction d'un mur en pierres maçonnées. Coût : 6211,- €

A cela se rajoutera un enrochement sur la partie droite de la pente à sécuriser. Coût : 4580,- €

M le Maire explique que ces travaux de sécurisation sont indispensables pour protéger les habitations de cette partie du village de Rouvenac. Proposition adoptée à l'unanimité.

5 Réfection du chemin de Lanies à Fa

Cette voie, actuellement « chemin de service » va très prochainement devenir « chemin communal » jusqu'à la propriété de la famille JOUVE . Il est proposé le goudronnage de ce chemin qui dessert 12

habitants et qui est en mauvais état pour le rendre praticable et le sécuriser. Son coût s'élève à 17 919,42€. Proposition adoptée à l'unanimité.

6 Sécurisation de la clôture de l'école

Afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte de l'école, nous devons mettre le bâtiment aux normes de sécurité par la surélévation des murets existants par une clôture métallique. Un devis a été demandé à l'entreprise DEBROU de Rouvenac. Montant : 3.766,- € HT et TTC. Proposition acceptée à l'unanimité.

7 Création d'un emploi non permanent saisonnier

M le Maire explique que pour aider les employés communaux pendant l'été et pour inciter les jeunes à entrer dans le monde du travail tout en travaillant pour leur commune, il avait été proposé d'embaucher sur des courtes périodes de 15 jours pour des petits contrats de 20h par semaine des jeunes en « jobs d'été » comme le font plusieurs communes. Nous proposons cette année de commencer sur 1 contrat de 15 jours, 20h par semaine au grade d'adjoint technique territorial. Si l'expérience est concluante, nous pourrons renouveler l'opération les années suivantes. Proposition acceptée à l'unanimité.

- Questions diverses

- Après que l'entreprise KKM productions de Kévin Major ait réalisé des photos aériennes de Rouvenac, Galié, Fa, Plat de Fa, Sauzils et Ramounichoux, M. le Maire propose au conseil de choisir les clichés qui seront placés dans la salle du conseil municipal à Fa. Des clichés seront également affichés dans la salle de la mairie de Rouvenac.

Les photos retenues ce jour seront également publiées dans le prochain journal et pourront être proposées aux habitants qui souhaitent en acquérir.

- M. Stanislas Maniak informe le conseil que le dossier sectorisation est désormais bouclé puisque l'Agence de l'Eau a versé la subvention prévue.

Grâce à une surveillance accrue des nappes, M. Stanislas Maniak a constaté que celle de Fa avait baissé de 30 cm en une semaine. Le niveau de l'eau a également baissé à Rouvenac, à Sauzils et Galié n'a plus d'eau. Il demande qu'une information soit rapidement diffusée auprès de la population par un appel en série, afin de limiter au maximum l'utilisation de l'eau. M le Maire s'en chargera.

- M. Stanislas Maniak informe le conseil municipal que les travaux du logement de Rouvenac sont bien avancés. Reste à faire la pose des appareils sanitaires et la plomberie, le parquet ainsi que la peinture et la tapisserie. La fin des travaux est prévue pour le 25 août 2021.

Une famille pourra ainsi emménager très prochainement. Les candidatures seront étudiées collectivement par les personnes du Conseil intéressées.

- L'électrification du château d'eau de Rouvenac, afin d'y placer des UV et la télégestion, est envisagée. Une saignée devrait être réalisée afin d'y placer les câbles. Dans ce cas, M. Georges Bennavil demande que l'ensemble du chemin jusqu'au château d'eau soit bétonné afin de le rendre praticable. Il demande en outre, qu'une réflexion soit engagée sur la possibilité d'installer plutôt des panneaux photovoltaïques pour alimenter en électricité le château d'eau. M. Stanislas Maniak prendra les renseignements utiles pour savoir si c'est techniquement réalisable et à quel coût.

- M. Alain Eloy propose de s'occuper de l'aménagement de la zone de déchets verts qui sera créée à la sortie de Fa. Il demande que l'emplacement soit bien clôturé. Il a constaté que le composteur de Fa est utilisé de façon anarchique par certains. M Eloy ajoute que les affiches apposées sur les containers

depuis peu semblent produire leurs effets ; M Le Maire et le conseil le remercie vivement pour son engagement dans ce domaine.

- Pendant une semaine, le courrier n'a pas été distribué aux habitants de Fa et Rouvenac. La factrice habituelle était en vacances et le remplaçant n'a porté que les colis. Le Maire a déjà adressé une lettre de protestation au directeur de La Poste.

- Les habitants de Ramounichoux programment une fête le 26 septembre 2021 et demandent à la Mairie une petite participation financière de 20,- € pour l'achat de boissons. Demande acceptée.

- Georges Bennavil fait remarquer qu'un volet de la buvette de Fa est détérioré. M Le Maire précise qu'il sera réparé.

- Gilles Laberty informe le conseil que le 7 août 2022, une fête sportive, (LE DUATHLON DU VAL DU FABY) aura lieu sur le plateau de Bouichet et au Moulin de Galié. Il y sera prévu, avec des équipes mixtes, des courses de vélo et des courses à pied aux distances et difficultés différentes. Un repas champêtre sera proposé.

- Emanwella Edwins anime la « commission jardins » ; elle remet au conseil un formulaire sous forme de sondage destiné à mieux connaître les souhaits des habitants en lien avec les jardins et vergers du village.

- La réunion du conseil aussitôt achevée, il est rappelé qu'une réunion de travail doit suivre sur le projet de traversée des deux villages de Fa et Rouvenac. En effet, M. Stanislas Maniak informe le conseil que l'éventualité de déplacer l'arrêt de bus après le carrefour du café (après simulation grandeur nature par l'apposition de bordures qui avaient délimité la chaussée) ne peut être retenue. Il faut trouver un autre emplacement pour l'arrêt de bus. Pour rappel, la voie doit faire 5,50 m de large et le trottoir 1,50 m. Le conseil travaille sur les diverses propositions d'aménagement.

La première tranche des travaux doit être achevée le 5 mai 2022.

La séance est levée à 23h30

Vue pour être affichée le 31 juillet 2021 conformément aux prescriptions de l'article L-2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Anthony CHANAUD
Maire du VAL DU FABY

